

Sortir le pastoralisme d'une pensée par défaut

Danièle Kintz**

Éléments historiques en interaction

Selon des estimations aujourd'hui étayées par diverses technologies élaborées de datation, c'est au néolithique qu'agriculture et élevage se sont développés concomitamment, une antériorité étant parfois et suivant les lieux attribuée à la domestication des animaux. De nombreuses gravures rupestres attestent et de la chasse et de l'élevage, notamment dans le Sahara pas encore desséché, il y a plusieurs millénaires, généticiens et archéozoologues fournissant de plus des éléments quant au degré de domestication et, malgré leurs hypothèses variables, s'accordant sur l'ancienneté de celle-ci bien avant l'ère commune.

C'est dire à quel point les sujets dont nous traitons dans cet ouvrage, qui ont tous trait à la coexistence des activités et à la cohabitation des sociétés ne sont en rien récents. Des périodes de paix, dans le Sahel et en Afrique centrale, comme dans le reste du monde, ont alterné avec des guerres et toutes sortes de razzias, notamment esclavagistes. Malgré des efforts de toutes provenances, les volontés de paix, en 2020, ne l'emportent pas.

Le XXI^e siècle est rude pour l'Afrique : alors que l'enclavement des régions sahélienne et centrale non côtières a été avancé pendant des décennies comme cause principale de leurs difficultés de développement, il n'a paradoxalement pas empêché leur transformation en voies de passage pour des phénomènes violents liés aux armes, aux drogues et aux mainmises mafieuses dans les migrations, voire dans les religions.

La situation générale était déjà fragilisée par la croissance démographique et l'augmentation spatiale de tout : extension des villes, des infrastructures routières, agro-industrielles, minières et hydrauliques, multiplication des zones militarisées et minées et des camps (militaires, djihadistes, déplacés, réfugiés), face aux besoins fonciers des activités rurales forestières, hydrauliques, halieutiques, agricoles, de collecte végétale et minérale à but alimentaire, médicinal et artisanal, cynégétiques (surtout en Afrique centrale) et pastorales. Il est légitime de citer les besoins pastoraux en dernier : c'est ainsi qu'ils sont, presque toujours et partout, pris en compte, par défaut.

Les sociétés peules, reconnues comme spécialistes de l'élevage, subissent, de longue date, parmi d'autres groupes pasteurs, cette sorte de mise à l'écart idéologique et pratique de leur production, d'autant plus qu'elles sont les plus nombreuses et les plus internationales d'entre eux. Il y a deux siècles, les Peuls ont été les principaux instigateurs du *jihad* sahélien qui a mis en place, dans la violence, les États qu'un siècle plus tard les différentes colonisations ont intégrés en tant que cantons et que les États indépendants ont érigés en provinces. Les Peuls, *FulBe*, dans leur propre langue, *fulfulde*, emploient aussi *konu*, la guerre, la guerre par excellence étant pour eux représentée par ce *jihad* du XIX^e siècle^{1, 2}.

Au double titre de l'activité pastorale d'une part et de l'histoire d'autre part, les Peuls connaissent aujourd'hui une situation de stigmatisation préoccupante bien qu'ils n'aient pas été les instigateurs ni du retour, avec armes, en 2011, des militaires sahéliens (de toutes ethnies) anciens de l'armée libyenne ni du coup d'Etat de 2012 au Mali, ces deux événements, mêlés aux mouvements terroristes planétaires, ayant été les facteurs déclenchants ou aggravants de la guerre actuelle dans laquelle certains Peuls se sont progressivement impliqués, par conviction ou en réponse à des attaques..

Éléments terminologiques

- « **Par défaut** » est une expression devenue omniprésente en informatique. Elle fait référence à l'absence de choix actif. Bien entendu, cette qualification de l'attitude face à l'élevage est à nuancer : des choix pastoraux actifs existent, notamment hydrauliques, dans les politiques économiques des États et des intervenants du développement de tous ordres, mais ils sont si peu respectés dans les pratiques que leur attribution pastorale

est difficile à maintenir sur le long terme. En peut une expression récurrente, pourrait être considérée comme équivalente : *feere*, à part, marginal, le contraire de ce qui est partie prenante d'un tout uni, *gootum*.

- « **Élevage** » et « **pastoralisme** » ont des acceptions qui se superposent en partie, « les pasteurs » étant ceux des producteurs qui ont les pratiques les plus anciennement attestées impliquant des déplacements et « les éleveurs » relevant d'un emploi plus générique qui comprend aussi les opérateurs de divers types de stabulation (locale, urbaine, industrielle). La terminologie peule la plus courante est *durooBe* qui, dans son sens étymologique, désigne les conducteurs de troupeaux, ceux qui font paître. L'expression économique filière bétail-viande a été traduite par le néologisme *golooBe dabaaji*, les travailleurs des animaux, mais celui-ci n'est pas devenu d'un usage rural courant. En parallèle à *durooBe*, *remooBe*, ceux qui cultivent, et, plus exactement, sarclent, est employé habituellement pour « agriculteurs ».

- « **Nomades** » est un qualificatif répétitivement attribué aux Peuls. Il est employé dans une acception plus idéologique que technique. L'une des traductions serait *eggooBe* à la condition de la situer dans un contexte de réflexion sur la perception du mouvement, incontestablement culturelle et inverse chez les Peuls de celle qu'elle est dans l'univers, disons, occidental (cf. plus loin Le mouvement).

Éléments idéologiques

- **Les conflits** : les autorités de différents niveaux et les médias de tous ordres mettent constamment en avant les conflits, recherchant les causes de ceux-ci et rarement les facteurs de paix, peu étudiés en tant que tels. D'une manière générale, ce sont les approches négatives qui dominent³. L'époque actuelle ne peut que cristalliser cette tendance qui n'envisage les moments et les zones de paix, ici aussi par défaut, que comme des non-conflits et ne les répertorie donc pas en tant que tels. Tendance et actualité coïncident.

- **Les conflits fonciers** sont compris dans toutes les cultures et sont donc présentés comme les plus déterminants. Des études locales approfondies montrent à quel point, en fait, le foncier recouvre et illustre tous les domaines des sociétés considérées mais a peu de sens, pris en isolation : la réaction à unempiètement territorial est proportionnelle à l'existence d'autres griefs.

- **Le foncier pastoral est spécifique** : il se réfère plus à l'eau, de surface comme profonde (puits, forages), qu'à l'étendue de terre comme c'est le cas pour le foncier agricole ou urbain. L'accès à l'eau prime pour le bétail. Traditionnellement, c'est le fait d'avoir creusé un puits qui donne au bétail du foncier l'accès au territoire environnant et à sa couverture végétale. Pour les puits ou forages financés par les États ou diverses instances d'aide et d'intervention, plusieurs systèmes ont été expérimentés pour en limiter l'accès et ainsi éviter un surpâturage alentour. Quant aux eaux de surface, fleuves, lacs, mares, temporaires comme pérennes, ce sont leurs chemins d'accès qui relèvent du foncier. Leur matérialisation existe aussi bien dans l'univers traditionnel que dans les interventions récentes. Elle est rendue nécessaire par la coexistence avec l'agriculture sous pluie, irriguée ou de décrue⁴. Le seul cas répertorié, et largement connu, de foncier pastoral ayant trait au terrain est celui du Delta central du fleuve Niger au Mali, mis en place il y a deux siècles, lors du *jihad* peul et de l'instauration de la *Diina*, système politique, religieux et, donc, foncier, dont le nom étymologiquement veut dire « religion » en arabe. Écologiquement et géographiquement, cette région est exceptionnelle par sa platitude et l'ampleur de l'inondation qui la couvre une partie de l'année, offrant un lieu de reproduction privilégié aux poissons. Toutefois, d'autres régions continentales à hauteur d'eau variable (fleuves, lacs et mares) ont à gérer, dans une moindre mesure, la cohabitation des fonciers pastoraux, agricoles et halieutiques.

- **Les concurrences entre agriculture et élevage** sont toujours mises en lumière concernant l'Afrique sahélienne et centrale où les parties septentrionales des différents États sont davantage pastorales que ne le sont leurs zones méridionales où l'agriculture domine, spatialement et économiquement. Or, les complémentarités entre ces deux types de productions sont nombreuses : fumure et vaine pâture, culture attelée, notamment, pour les techniques, réinvestissements d'un secteur dans l'autre pour ce qui concerne l'économie et répartition familiale de la main d'œuvre entre les différentes activités.

- **Les rivalités entre agriculteurs et éleveurs**, de la même façon et selon la même idéologie, occupent l'information médiatique et parfois scientifique. Or, quand elles existent, parfois violentes, ces rivalités se situent dans un contexte général de double activité chez presque tous les ruraux : rares sont les éleveurs qui ne pratiquent aucune forme d'agriculture de même que la presque totalité des agriculteurs élève au moins

quelques animaux. C'est la pondération de ces activités qui varie, allant de la production essentielle à une activité d'appoint. Et lui est liée une valorisation différentielle des productions qui caractérise chacune des sociétés considérées.

- **La valorisation culturelle et sociale autochtone** : chez les Peuls, c'est à l'élevage que revient la connotation culturelle la plus positive au point que là où se pratique la transhumance de saison des pluies, par exemple au nord du Nigéria et au centre-sud du Niger, une rotation annuelle entre frères (consanguins ou classificatoires) s'organise, les uns s'occupant des cultures sous pluie pendant que les autres s'éloignent avec le bétail au nord de la zone cultivée (limite légale au 14^e parallèle, mais non respectée) afin que chacun puisse effectuer alternativement les tâches pastorales vues comme nobles. Si la majorité des productions pastorales et agricoles relèvent des hommes, les femmes y ont toujours des tâches spécifiques qui varient en fonction des différents groupes peuls et des régions. Certaines transhumances, de saison sèche comme de saison des pluies, concernent des groupes entiers, d'autres seulement les conducteurs de troupeaux. Et rappelons que, chez les Peuls, la propriété des animaux est individuelle et féminine comme masculine.

- **Les produits de l'élevage** : chez les Peuls, le rapport au lait est considérable, alimentaire bien sûr, et aussi symbolique de la culture. Les traditions orales qui relatent le *jihad* du XIX^e siècle citent comme élément déclenchant les hostilités, avec quelques variantes, le fait que des non-Peuls (des fils de chefs le plus souvent) aient renversé lesalebasses de lait de femmes peules ou, pire, qu'ils y aient fait boire leurs chiens. Le commerce du lait est aux mains des femmes et beaucoup de non-Peuls en sont acheteurs. Certaines femmes peules participent aux transhumances de saison des pluies pour faire une cure de lait.

Dans tout le Sahel, dans toutes les ethnies, la viande est très valorisée. Si sa consommation quotidienne est fortement limitée, voire rare pour raison économique, elle fait partie de toutes les festivités religieuses et sociales. Elle est offerte en cadeau et est omniprésente dans les approches amoureuses et sexuelles. Lait et viande, et plus accessoirement le cuir, ont une place concrète, symbolique et idéologique beaucoup plus positive que celle de leurs producteurs... Cette ambiguïté est rarement soulignée. De même que les Peuls sont souvent accusés d'avoir par rapport à leur bétail une attitude plus contemplative qu'économique par ceux-là même qui se fournissent en viande auprès d'eux.

En Afrique centrale, le gibier est plus disponible que dans le Sahel. Et le poisson est consommé partout. Quant aux végétariens volontaires, ils sont rares et ne sont représentés que par des cas urbains, voire importés. Reste que la viande d'élevage est appréciée et valorisée dans toute l'Afrique.

- **Les conflits « ethniques »** constituent la qualification récurrente pour tout événement violent en Afrique alors que les ethnies existent tout autant sur les autres continents et que nationalités et classes sociales sont aussi sources d'explication des phénomènes africains. Dans la période historique actuelle, la stigmatisation ethnique, de l'extérieur comme de l'intérieur des pays dont nous traitons, est omniprésente. La pratique de l'amalgame devient exponentielle. Par exemple, en République centrafricaine les dénominations de Peuls, Haoussas, éleveurs, commerçants, musulmans et sélékas (d'un mouvement guerrier venu du nord-est du pays en 2012 et dissous ensuite) sont employés pour désigner les mêmes gens. Ethnies, langues, fonctions, religions, options politiques, certes, se superposent en partie, mais sont surtout utilisées pour marquer la spécificité de certains par rapport à la majorité nationale, réelle ou supposée, qui, en République centrafricaine, parlerait sango, serait agricultrice et chrétienne.

- **Les situations de coexistence, de coopération et d'échanges** entre groupes ethniques, qui sont elles aussi habituelles, sont en revanche presque tues. Or les Peuls gardent souvent les troupeaux de propriétaires issus d'autres ethnies, ruraux ou urbains, et aussi, de façon contractuelle, en saison sèche, ils parquent leur bétail sur les champs des agriculteurs, de toutes ethnies, parfois les mêmes tous les ans, en échange de bottes de mil pour l'alimentation humaine (contrats dits de fumure). Aussi, là où une autre ethnie est majoritaire, un hameau peul est souvent associé à chaque village, prenant en charge les tâches pastorales. De plus, des non-Peuls demandent, pour leurs enfants, une formation pastorale à des éleveurs peuls. Nous avons notamment étudié de près cette question chez les Gourmantchés du sud-est du Burkina Faso, les Haoussas du centre-sud du Niger et les Gbayas de l'ouest de la République centrafricaine. Les conflits actuels (2020) permettront-ils la poursuite ou la réactualisation ultérieure de tous ces échanges ?⁵

- **Le mouvement**, apparemment très étudié au titre des migrations, relève d'une approche idéologique irrationnelle : de nombreuses enquêtes portent sur les causes des départs alors qu'il n'est jamais demandé aux dits sédentaires pourquoi ils restent à la même place. Pourtant de nombreuses études traitent de sociétés sédentaires, souvent sous l'angle de la parenté, les isolats consanguins en étant l'exemple-limite (la consanguinité peut être forte aussi dans les groupes migratoires), ou sous celui de la transmission, notamment foncière. En Afrique, entre autres, l'ordre d'arrivée des différents groupes dans une région décline leurs droits fonciers, mais la motivation à pérenniser les mêmes activités dans les mêmes lieux ne fait pas l'objet d'investigations car elle est perçue comme normale par les auteurs d'enquêtes.

Les Peuls fournissent un exemple idéal pour une approche réellement globale et ouverte du mouvement : des villes et des établissements ruraux à majorité peule existent depuis des siècles, des habitants en sont partis, d'autres sont restés, d'autres encore continuent d'arriver.

L'histoire, écrite et orale, sans tenir compte ici des hypothèses et des mythes, nous permet de savoir que les Peuls étaient présents en tant qu'ethnie constituée au XI^e siècle au Fouta Toro au Sénégal, qu'ils ont ensuite traversé tout le Sahel d'ouest en est en dix siècles, une branche retournant vers l'ouest au XV^e siècle au Fouta Djallon en Guinée et une autre branche entrant en Afrique centrale au début du XX^e siècle, par la République centrafricaine en venant du Cameroun et du Nigéria. Ayant essaimé partout, les Peuls résident dans des villes de toutes tailles dites peules en référence aux fondateurs, aux chefferies traditionnelles, à la démographie majoritaire ou à la langue dominante. Il en est de même dans les zones rurales : villages importants, aujourd'hui érigés en communes, ou petits hameaux liés ou non à une autre ethnie plus nombreuse.

Malgré une endogamie socialement valorisée et revendiquée, beaucoup d'intermariages et de mélanges se font avec d'autres ethnies, et l'appartenance fluctue en fonction d'entrées adoptives ou autrefois captives et de sorties volontaires ou contraintes par des circonstances diverses. Il en est de même pour la langue : abandonnée par certains Peuls au profit d'une langue régionalement majoritaire aussi bien qu'adoptée par des locuteurs originellement d'une autre langue dans le cas inverse ou dans le cas d'une formation à l'élevage, le vocabulaire pastoral étant éminemment peul.

D'une manière générale, nombre de Sahéliens parlent plusieurs langues. Aussi bien en milieu rural qu'urbain, des familles ou des lignages peuls sont installés au même endroit depuis des siècles, d'autres, très minoritaires, sont de réels nomades sans point fixe, ni habitat, ni champ, ni puits, ce dernier facteur étant le plus déterminant. Mais l'immense majorité des Peuls se situe dans tous les cas intermédiaires, remobilisables en permanence. Et c'est là la spécificité peule, entre autres sans doute : le mouvement y est considéré comme normal et les questions portant sur lui paraissent inadéquates. Des réponses telles que « *eBBe egga nii* = ils se déplacent, c'est tout (sous-entendu avec leurs troupeaux) » montrent en fait que la question sur les déplacements paraît stupide. L'idéologie reste nomade, mais il y a des nomades casaniers... Que l'on songe à l'antinomie idéologique que représentent les pancartes, courantes en France par arrêtés municipaux, « Parking interdit aux nomades », c'est-à-dire réservés aux déplacements des sédentaires. Ces panneaux soulèvent toutefois quelques protestations. Leur existence est intéressante car elle explicite une vue idéologique du mouvement, inverse de celle des Peuls⁶.

Éléments systémiques

- **La fiscalité** : le principal facteur de discrimination pastorale, ressenti comme tel et objectif, est l'impôt annuel sur le bétail, par animal, c'est-à-dire sur le capital et son revenu éventuel, tous les ans, alors que les cultures ne sont pas imposées, qu'il s'agisse de cultures vivrières, autoconsommées ou à faible surplus commercialisable, ou de cultures de rente telle que celle du coton, largement pratiquée dans les parties sud des États sahéliens et en Afrique centrale. Là où une redevance est versée par les producteurs agricoles, c'est un paiement de prestations. Il en est ainsi à l'Office du Niger au Mali où est pratiquée une riziculture irriguée et où est payée une redevance pour l'eau amenée par des canaux aménagés. Il y a donc une taxation spécifique sur le mode de production pastoral. Durant plusieurs années difficiles, de sécheresse notamment, depuis une cinquantaine d'années, l'impôt sur le bétail a été, selon un calendrier et des modalités spécifiques par pays, suspendu et compensé auprès des États par des aides internationales. Par ailleurs, tous les ruraux, producteurs pastoraux comme agricoles, paient un impôt de capitation (par personne majeure) regroupé familialement. Bien que celui-ci paraisse comparativement faible au niveau international, il est difficile à acquitter par ces populations qui peuvent être globalement qualifiées de pauvres.

La langue peule, dont il n'est toutefois pas tenu compte dans les législations fiscales africaines, exprimées qu'elles sont dans les langues officielles issues des différentes colonisations, superpose les concepts de richesse et de bétail en un seul terme, *jawdi*, parallèle au fait que cheptel et capital ont en français la même racine

latine. Le bétail observable, en troupeaux, ne représente pas la propriété des conducteurs qui, elle, relève de membres de leurs familles, ruraux et urbains, et de tiers qui leur en confient la garde. Quant aux réels grands possesseurs de bétail, ils sont rares et répartissent souvent leurs animaux en plusieurs troupeaux. La réalité visible est donc trompeuse et les Peuls sont caricaturés comme contribuables minorant systématiquement leurs déclarations fiscales. De plus, dans la pensée peule, dire combien l'on a d'enfants ou de têtes de bétail peut porter malheur à ces derniers et dernières, l'interprétation en étant une sorte de vantardise face à des forces contraires occultes. Dououreux dans le monde entier, déclarations fiscales et recensements sont mal vécus, et se déroulent dans une ambiance de suspicion généralisée.

- **Le statut prioritaire des infrastructures et des productions industrielles.** C'est une politique générale, quasi mondiale, des États et des gouvernements de considérer les infrastructures comme prioritaires spatialement et économiquement : aéroports, routes, gares routières, voies ferrées, c'est-à-dire tout ce qui sert au transport, sont construits sur des zones d'anciennes productions rurales dont la valeur foncière et économique varie beaucoup suivant les pays et leurs différentes régions mais est rarement suffisante pour assurer leur compétitivité. Les indemnités des producteurs et leur éventuelle relocalisation sont d'autant plus faibles, quand elles existent, que le produit intérieur brut du pays en cause est bas.

Les mouvements sociaux, voire les révoltes violentes, qui tentent de s'opposer à cette conversion des sols, sont davantage réprimés que pris en compte. Tous les lieux de production considérés comme modernes bénéficient de cette même priorité dans un univers de référence à des idées de progrès et de normalité mondiale.

Ce sont des barrages (davantage conçus pour l'électricité des villes que pour la pêche, les cultures irriguées et l'abreuvement du bétail), des mines, multipliées au cours des dernières décennies, des plantations industrielles, des zones économiques spéciales, ZES, portant parfois régionalement sur plusieurs pays, pour attirer des investisseurs de diverses spécialités, notamment par une fiscalité avantageuse.

- **Les aires protégées et les réserves de faune et de flore,** pour la plupart établies de longue date et pour quelques unes au XXI^e siècle telle. La grande muraille verte, boisement de grande envergure, initialement envisagé pour tout le Sahel (Agence panafricaine de La grande muraille verte) mais actuellement effectif uniquement au Sénégal, s'ajoutent aux infrastructures et aux zones de productions industrielles, pour diminuer les espaces agricoles et pastoraux exploités de façon familiale et traditionnelle qui sont majoritaires.

La dépendance de ceux-ci à une pluviométrie aléatoire a pour conséquence une faible productivité aussi bien en plantes cultivées qu'en fourrages herbacés et arbustifs alors qu'en compensation, leur besoin en espace est d'autant plus grand. En milieu rural, agriculture et élevage sont des systèmes extensifs qui, autrefois, utilisaient beaucoup les techniques de jachères et de brûlis, tous deux bénéfiques à la productivité, en plus de la fumure, mais qui se raréfient de facto, par réduction des espaces disponibles.

- **Les phénomènes écologiques généraux :** certains ont été étudiés et largement commentés tels que sécheresse, désertification, latéritisation des sols, leur salinisation consécutive à l'irrigation, déforestation (cuisine au bois et au charbon de bois, urbanisation, entre autres causes), réchauffement climatique dans une zone géographique qui était déjà l'une des plus chaudes du monde.

D'autres phénomènes sont beaucoup moins connus : par exemple l'embaumement en République centrafricaine par extension exponentielle de l'herbe du Laos (*Chromolaena odorata*), non appréciée par le bétail, un ligneux qui envahit tout, rendant impossible toute autre végétation arbustive ou herbacée, les graines en étant disséminées par tous les déplacements d'humains, d'animaux et de véhicules (sous les chaussures, les sabots et les pneus). Dans le Sahel, l'herbe du Laos forme des pieds isolés ou des bosquets, en Afrique centrale, elle rend stérile des zones entières et des animaux s'y égarent. L'élevage bovin des Peuls, florissant en République centrafricaine depuis un siècle, en est fortement handicapé malgré des programmes internationaux de soutien à l'élevage qui n'ont pas trouvé jusqu'à présent de moyens d'endiguer ce phénomène⁷.

- **La guerre.** C'est ainsi, *konu*, que les Peuls appellent les événements actuels, et aussi *jihad* ou *jahaadi*. Il ne s'agit pas de guerre classique où un État déclare officiellement la guerre à un autre et où deux armées régulières s'affrontent bien qu'il y ait eu quelques litiges frontaliers, par exemple entre le Mali et le Burkina Faso au cours des décennies précédentes, et des expulsions en masse entre pays voisins à partir de la Côte d'Ivoire et du Nigéria notamment. C'est une situation de guerre généralisée, de guerre civile selon la terminologie du droit international, interne à chaque État aussi bien qu'à caractère continental et extra continental⁸.

• **L'information sur la guerre** : chaque pays informe principalement sur ses propres ressortissants tués, blessés, pris en otage. Il en est ainsi des médias français comme des autres, avec toutefois quelques reportages plus génériques. Tous les pays africains ont des sites internet sur lesquels figurent leurs événements destructeurs nationaux : il y en a quotidiennement contre tout ce qui est censé représenter l'État national et ses alliés, les armées en campagne ou en déplacement, les camps militaires, les administrations locales, les écoles et même des infrastructures de santé.

S'y ajoutent des registres religieux, territoriaux, fonciers, ethniques, économiques (entre convoyeurs de drogue et contre les éleveurs réputés riches par exemple). Des phénomènes avant-coureurs étaient présents depuis des décennies, notamment sous forme de mouvements religieux contestataires, de multiplication des armes individuelles et d'insécurité sur les routes. Ils n'ont fait que croître en quantité, gravité et diversité. Nombre de populations ont fui les zones où elles ont été attaquées ou sont en fuite actuellement. Les camps de déplacés à l'intérieur de chacun des pays et les camps de réfugiés d'un pays à l'autre deviennent une réalité importante, démographiquement et géographiquement, les chiffres de l'Office des Nations Unies pour les Réfugiés, UNHCR, ne cessent de croître en dizaines de milliers de personnes.

Vient d'arriver une catastrophe supplémentaire : la Covid, sur laquelle il y a peu d'informations fiables, surtout dans les zones rurales. Réfugiés et déplacés ont perdu leurs récoltes et leurs troupeaux ont été volés par les agresseurs ou égarés en brousse. Nul ne peut dire actuellement quelle sera la suite.

Les camps de militaires, nationaux et internationaux, les camps des parties belligères en présence et des zones militarisées telles que celles prévues pour des évacuations éventuelles de population (par hélicoptères) occupent des espaces eux aussi en expansion. Des bombes et des mines sont disséminées rendant toutes les activités rurales plus que réduites. Les transhumances de saison des pluies (juin-octobre, le bétail étant éloigné des cultures des semailles aux récoltes) et celles de saison sèche sur lesquelles repose l'essentiel de l'élevage en milieu semi-aride sont rendues quasi impossibles compte tenu de l'insécurité généralisée, en constante augmentation.

• **Les lois et leur application.** Tous les pays d'Afrique sahélienne et centrale ont des législations régulant la coexistence des activités agricoles et pastorales reposant sur deux principes fondamentaux : d'une part la cartographie et la matérialisation partielle (poteaux) de couloirs de passage et de routes d'exportation transfrontalière qui encadrent les mouvements du bétail, et, d'autre part, les notions légales de dégâts aux cultures et de divagation des animaux.

Et l'agriculture connaît, vis-à-vis de l'élevage, deux formes de limitation : - d'une part l'interdiction de cultiver au nord du 14^e parallèle, au Niger surtout, afin que le bétail puisse y paître éloigné des cultures plus méridionales, les pâturages et les mares temporaires étant considérés comme pouvant se suffire d'une pluviométrie moindre (moins de 300mm/an) que celle nécessaire aux cultures sous pluie et, - d'autre part, le respect des couloirs de transhumance, routes d'exportation du bétail et ses voies d'accès à l'eau.

Ces modèles de cohabitation anciens ont trouvé leurs limites au milieu du XX^e siècle avec l'augmentation de la démographie et l'extension des cultures. Beaucoup d'interventions en faveur de l'élevage à l'époque coloniale et depuis les indépendances, 1960 dans la plupart des cas, ont été faites : cartographie et matérialisation des voies pour le bétail, apport vétérinaire important et *sine qua non* dans les zones humides de l'Afrique centrale, organisation et surveillance des abattoirs et des marchés, création de quelques ranchs clôturés avec forages spécifiques tel le forage Christine à l'extrême nord du Burkina Faso qui a une cinquantaine d'années, a fermé, puis rouvert et est actuellement en pleine zone de guerre.

Une dissociation de l'élevage entre pays naisseurs sahéliens et ranchs d'embouche dans les pays côtiers a connu un début de réalisation mais s'est heurtée aux difficultés politiques et insurrectionnelles, notamment en Côte d'Ivoire. De nombreux forages et ouvrages hydrauliques ont été créés avec beaucoup de difficultés techniques quant à leur mise en eau et à leur maintenance. Des programmes de gestion des terroirs, soutenus par des instances internationales, ont été mis en place partout pour tenter de préserver toutes les activités rurales en même temps et permettre des cultures de rente, particulièrement le coton. L'organisation de syndicats et d'associations d'éleveurs a été aussi soutenue. La vente aux éleveurs des résidus de l'industrie du coton et de celle de l'arachide a été organisée de même que la fabrication industrielle, à partir de jacinthes d'eau d'aliments pour le bétail stabulé autour des villes. L'ensemble de ces mesures, et d'autres plus locales, se sont trouvées contrées par la notion légale de « dégâts aux cultures », omniprésente, surinterprétée, détournée. Les dégâts sont parfois réels mais souvent aussi prétendus, des agriculteurs coupant délibérément l'accès du bétail à l'eau pour s'approprier l'espace ou pour réclamer une indemnisation que les éleveurs se trouvent dans l'obligation de verser. S'ils ne le font pas : bagarres, conflits parfois graves. L'idée de dégâts aux

cultures, souvent partagée par les autorités, est celle qui a le plus perturbé les activités rurales et la paix sociale.

Cette situation a généré une prise de conscience au niveau des États et des partenaires au développement, à la fin du XX^{ème} siècle, et différents Codes pastoraux appelés aussi Chartes pastorales suivant les pays, encadrant l'élevage et permettant le recours des éleveurs aux autorités, ont été promulgués. L'idée d'un dégât à l'élevage a donc fait son chemin, mais surtout en théorie. Un début d'application s'est trouvé coïncider avec les événements actuels⁹.

Éléments d'avenir

En 1970 à Ouagadougou a été créée l'Autorité de développement intégré du Liptako-Gourma, du nom d'une région historique du nord du Burkina Faso, l'Émirat peul du Liptako, *Liptaako* en peul (capitale Dori), issu du *jihad* du début du XIXe siècle et ayant fait allégeance à l'émir de Sokoto, au nord du Nigéria actuel, d'une part, et de l'appellation géographique de la Boucle du Niger ou Gourma (sud en sonray), d'autre part. Cette autorité a l'intérêt d'être, autour des trois frontières Burkina Faso, Mali, Niger, d'une grande cohérence géographique, écologique et culturelle. Elle correspond à des zones enclavées, éloignées des capitales, et beaucoup en était attendu quant au développement économique de la zone. C'est surtout dans le domaine hydraulique, par l'intermédiaire des services hydrauliques de chacun des trois pays, qu'elle est intervenue. Sans doute à cause de moyens insuffisants, elle n'a pas donné de résultats très significatifs et dès la décennie 1990, sous la forme de rébellion touarègue, l'insécurité y a prédominé en ville, dans les campagnes, sur les routes et le fleuve Niger. Aujourd'hui le Liptako-Gourma est une zone militaire, l'une des plus importantes du Sahel. Des affrontements entre armées (nationales et internationales) et divers groupes ou individus pas toujours identifiés, transforment l'ancienne aire de développement en zone d'insécurité totale. Un retour à une production pastorale normale n'est pas envisageable actuellement. De producteurs, les éleveurs sont devenus des assistés. Les deux guerres mondiales ont, au XXe siècle, transformé les sociétés rurales d'Europe. Des leçons sont peut-être à tirer pour tenter d'imaginer et de promouvoir un après-guerre sahélien. Ce serait l'occasion de résoudre des contradictions pour le moment déterminantes :

1. Dans un continent où la viande est très valorisée, où la compétence pastorale, notamment des Peuls, est reconnue au point que des enfants issus de sociétés non pastorales y font des stages techniques, ces mêmes producteurs pastoraux font l'objet d'une stigmatisation souvent socialement handicapante, parfois hostile, voire agressive ou meurtrière. La production est prise au sérieux mais pas les producteurs.

2. Les éleveurs ne sont pas que des producteurs, ils sont aussi des clients des usines de coton et d'arachide dont ils achètent les résidus et de celles qui fabriquent des aliments pour bétail, et surtout des laboratoires vétérinaires dont les produits sont le plus souvent importés. A la fin du XXe siècle, en République centrafricaine, un accident s'est produit dans un bain de détiquage et des bovins y sont morts. Dans la journée, des vétérinaires français sont venus de Lyon en avion privé pour identifier ce qui s'était passé, des vétérinaires légistes, donc. La façon dont cette question a généré une réponse ultra rapide et fort coûteuse illustre le fait que les éleveurs, tous peuls dans ce cas, sont pris au sérieux en tant que clients. Producteurs-clients reconnus et production appréciée pourraient être les fondements d'un regard plus objectif sur le pastoralisme, les éleveurs et leurs espaces dans une logique au moins économique. L'heure n'y est pas encore propice..

Notes et références

1. Le dialecte de la langue peule de ce texte est l'un des dialectes dits centraux, précisément celui du Liptako du nord-est du Burkina Faso, ancien émirat peul fondé au début du XIXe siècle, *Liptaako*, aujourd'hui Département de Dori, Province du Séno, Région du Sahel.
2. Kintz, D., 1989, « Aspects sociaux et politiques du *Jihad* peul du début du XIX^{ème} siècle ». in *Mondes en développement*, XVII, n°65, pp 154-160.
3. Kintz, D., 2016, « Le mot juste : pour une terminologie positive dans le développement », European Center for Development Policy Management, ECDPM, *Talking Points blog*, 18 mars 2016
4. Kintz D., 1991, « Le foncier dans la pensée et la pratique des éleveurs et des agro-pasteurs », in *L'appropriation de la terre en Afrique noire*, Karthala, pp 37-46
5. Kintz D., 2016, « Communication sur la situation sahélienne » le 30 novembre 2016 au Comité foncier de l'Agence française de développement, AFD, postée le 8 janvier 2018 <https://www.dailymotion.com/video/x6ct2wo>
6. Kintz D. 1999, « Le monde est gâté. Exemples peuls de chronophilie » in *Les temps du Sahel*, Institut de recherche pour le développement, IRD, pp 10-40
7. Kintz D., 2005, « *Asli, leenyol e kawtal*, Éléments de parcours peuls des « racines » aux « casquettes » », in *Paroles nomades : écrits d'ethnolinguistique africaine*, Karthala, pp 179-189
7. Audru J., Kintz D. et al, 1988, « L'herbe du Laos ... » CIRAD-IEMVT, 186p
8. Cf. 1960 « Dictionnaire de la terminologie du droit », Sirey, p308

9. 2010, Dodo Boureima, « La constitution d'un réseau régional avec les communautés pastorales d'Afrique de l'ouest : le Réseau Billital Maroobe » in *Pasteurs nomades et transhumants autochtones*, GITPA, L'Harmattan, pp 113-123.
** Membre du réseau des experts du GITPA pour l'Afrique